

LA POSSIBILITÉ D'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE FORMULE
D'AMENDEMENT EN PRÉVISION DU RAPATRIEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Voici ce que j'aimerais demander au premier ministre: toute mesure unilatérale du gouvernement fédéral pour ramener la constitution au Canada de Grande Bretagne substituerait-elle au pouvoir actuel du Parlement du Royaume-Uni une nouvelle formule d'amendement visant à protéger et à consacrer les droits fondamentaux civiques et linguistiques au sein des provinces, de façon à assurer qu'aucune autre modification n'y serait apportée sans au moins un consensus raisonnable des provinces sur tous les changements intéressant leurs pouvoirs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je puis donner au député l'assurance que le gouvernement n'a aucune intention d'avoir au Canada une constitution qui pourrait être modifiée unilatéralement par le gouvernement fédéral une fois la constitution rapatriée. Je tiens à ce que cela soit très clair, et c'est là l'essentiel de la question du député, je crois. Mais j'irais plus loin: j'ajouterais que le gouvernement n'a aucune intention de demander au Parlement, par résolution conjointe, de songer même à prendre une mesure pareille, si restreinte soit-elle, sans consulter les provinces.

Comme je l'ai dit au mois de janvier, je pense, nous négocions depuis près d'un an avec les provinces dans l'espoir de tomber d'accord sur un moyen de modifier la constitution et de la rapatrier. Nous en sommes maintenant presque arrivés à la conclusion que nous ne pourrions vraisemblablement pas obtenir de consentement unanime. Je me propose maintenant de faire savoir à toutes les provinces où en sont les négociations pour le moment. J'aimerais ajouter ce que j'ai dit vendredi soir, et cela semble avoir échappé à la plupart: j'ai dit que je ne désespérais pas que même le Québec accepte. J'ai même dit que j'espérais obtenir un accord unanime et nous l'espérons toujours. Pour le moment, je me contenterai de communiquer avec les premiers ministres de toutes les provinces et de leur dire où en sont les négociations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE LA LIVRAISON DU LAIT EN POUDRE AUX ORGANISATIONS MONDIALES DE SECOURS

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au très honorable premier ministre. Il s'agit de l'excédent de lait en poudre au Canada. Plusieurs organisations mondiales de secours, notamment Food for the Hungry, ont tenté d'acheter de ce lait en poudre et ont été renvoyées d'un organisme à l'autre pour enfin aboutir à l'ACDI. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien en viendrait à la même conclusion que les Pays-Bas selon lesquels le lait acheté par les organisations mondiales de secours serait livré partout dans le monde gratuitement?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question et j'en aviserai le ministre.

Questions orales

DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE VENTES NUCLÉAIRES

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question, adressée au premier ministre, découle de celle qu'a soulevée le député de Kingston et les Îles. En réponse à sa dernière question, le premier ministre a dit qu'on n'avait pas coutume de faire un rapport à la Chambre sur les accords internationaux avant leur signature. Cette affirmation contredit la politique de son arrière-arrière-prédécesseur, le très honorable Mackenzie King. Dans ces conditions, puis-je demander au premier ministre—car les Canadiens ne savent plus très bien qui fait la politique des ventes nucléaires du gouvernement...

Des voix: La question.

M. Roche: ... si c'est le cabinet du premier ministre ou le ministère des Affaires extérieures—voudrait-il communiquer immédiatement avec le comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale pour réexaminer le processus de prise de décision dans ce domaine, extrêmement important pour la sécurité mondiale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question semble comporter plusieurs parties. La délégation présentement engagée dans ces négociations en Inde y est évidemment avec l'autorisation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les membres dont elle se compose ont été nommés par lui et agissent en parfait accord et en collaboration avec le haut-commissaire en Inde. Quant à l'autre allusion, je ne sais pas ce que mon arrière-arrière-prédécesseur a fait. Je rapportais seulement ce qui est pratique courante depuis que je suis au parlement. Je vais tenter d'établir le contact avec le très honorable Mackenzie King et de rendre compte à la Chambre.

Une voix: Pourquoi pas Ivan Head?

Des voix: Oh, oh!

MOZAMBIQUE—LA FERMETURE DE LA FRONTIÈRE RHODÉSIE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre qui répond au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A la suite de la déclaration du Mozambique, qui a fermé sa frontière du côté de la Rhodésie et s'est mis sur un pied de guerre, et à la suite des rapports selon lesquels les Soviétiques ont accéléré leurs envois d'armements à destination du Mozambique, le ministre est-il en mesure de renseigner la Chambre au sujet de cette menace imminente à la paix mondiale?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Nous n'avons aucun contact direct nous permettant de confirmer ou d'infirmer ces rapports. Toutefois, nous partageons ce sentiment d'anxiété générale face à la situation qui existe dans le sud de l'Afrique et je crois que cela donne plus de force à notre opinion selon laquelle les puissances étrangères ne devraient pas intervenir dans cette partie du monde.

M. Johnston: Le Canada s'est-il engagé, individuellement ou avec d'autres pays, à offrir une compensation, sous une forme ou une autre, au Mozambique pour les pertes consécutives à la fermeture de sa frontière avec la Rhodésie?